

Date d'émission: 07/06/2018

Date de révision: 10/02/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme des produits : Article
 Nom des produits : I UNIMAT SOL ; UNIMAT ISOLTOUT ; UNIMAT ISOLSOL
 UNIMAT SOL SUPRA ; UNIMAT SOL SUPRALUNGO
 UNIMAT SOL SUPRATECH
 UNIMAT SOL SUPRADAL MI
 UNIMAT DALLE PORTÉE
 U Th38
 UNIMAT MUR Th38 ; UNIMAT ISOLMUR Th38
 Groupe des produits : Panneau de polystyrène expansé (PSE)
 Code UFI : Non applicable.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Pas d'informations complémentaires disponibles.
 Utilisation de la substance/mélange : Conforme à la norme EN 13163, destiné à l'isolation des bâtiments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etex France Building Performance
 500 Rue Marcel Demonque - Zone Agroparc - CS 70088
 84915 AVIGNON CEDEX 9 - France
 T 04 32 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence
France	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance & Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

- Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Elements d'étiquetage

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : Non applicable.
 Phrases EUH : Non applicable.
 Fermeture de sécurité pour enfants : Non
 Indications de danger détectables au toucher : Non
 Pictogramme de danger : Non

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas d'informations complémentaires disponibles.
 Substance PBT : Non classé
 Matière vPvb : Non classé

PSE BLANC STD

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non déterminé.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Isopentane	(n° CAS)78-78-4 (Numéro CE)201-142-8 (Numéro index)601-006-00-1	<= 1.7	F+; R12 Xn; R65 N; R51/53 R66 R67
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 CLP
Isopentane	(n° CAS)78-78-4 (Numéro CE)201-142-8 (Numéro index)601-006-00-1	<= 1.7	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R-,H- et EUH : voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins généraux : Aucune mesure spécifique
- Potentiels soins médicaux immédiats : Se référer à la section 4.2.
- Effets différés : Se référer à la section 4.2.
- Port des EPI secouristes : Se référer à la rubrique 6.1.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers et nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement. Refroidir les produits stockés à proximité par brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Combustible. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Reactivité en cas d'incendie : Réaction feu : NDP. Risque de chute de gouttes de PSE enflammées.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Produits de combustion comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone et trace de bromure d'hydrogène. Possibilité de dégagement de traces de styrène et autres hydrocarbures et leurs produits d'oxydation. Dégagement de fumée pouvant réduire la visibilité.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles).

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection personnel.
- Prévention (éloignement des sources inflammables etc...) : Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

PSE BLANC STD

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Tissus appropriés pour les équipements de protection individuelle : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non biodégradable. Ne pas laisser dans le milieu naturel

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement du déversement : Pas d'information complémentaires disponibles.

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit.

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser des équipements adaptés pour éviter les risques de glissement ou de casse, notamment en cas de lavage.

Conseils d'hygiène du travail : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail, se laver les mains après chaque utilisation et enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Des précautions sont à prendre pour assurer la stabilité des palettes. Ne pas gerber sur sol non plan.

Température de stockage : ≤ 75 °C

Chaleur et sources d'ignition : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles).

Lieu de stockage : Ne pas stocker du PSE fraîchement transformé dans des espaces confinés. Lieu de stockage soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique 2663.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

France	Local name	Isopentane
France	VLE (mg/m ³)	3000 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1000 ppm
France	Poussières sans effet spécifique (inhalables): 10 mg/m ³ /8h Poussières sans effet spécifique (alvéolaires): 5 mg/m ³ /8h	

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Aucune protection spéciale individuelle n'est requise.

Protection oculaire : Aucune protection spéciale individuelle n'est requise.

Protection de la peau et du corps : Aucune protection spéciale individuelle n'est requise.

Protection des voies respiratoires : Dans les zones de découpe au fil chaud, prévoir une extraction adéquate pour réduire les concentrations de fumées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur : Blanc(he).

Odeur : Aucun(e).

pH : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 370 °C

Température d'auto-inflammation : 450 °C

PSE BLANC STD

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Température de décomposition	: 280 - 320 °C
Masse volumique	: 7 - 40 kg/m ³
Solubilité	: Soluble dans les solvants aromatiques, halogénés et les cétones.

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : 75 - 100 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Dans des espaces confinés, le PSE fraîchement transformé dégage des vapeurs qui, mélangées à l'air, peuvent former un mélange explosif (limite supérieure d'explosivité 7,8 % - limite inférieure d'explosivité 1,3 %).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Selon les données transmises par les fournisseurs de polystyrène expansible, le produit n'est pas nocif pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Non biodégradable. Ne pas laisser dans le milieu naturel.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvT

Pas d'informations complémentaires disponibles.

PSE BLANC STD

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets (conteneurs à utiliser, méthodes de traitement, propriétés physiques ou chimiques pouvant influencer sur les options de traitement...) : Recycler si possible. Eliminer dans un incinérateur ou stocker en décharge de déchets non dangereux (SDND). Respecter la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets d'emballages.

Législation régionale : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations spécifiques : Ne pas déverser les eaux usées dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non soumis à l'ADR

Non classé

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

France

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non soumis.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Numéro de la version	Date de la revue	Modifications
0.0	07/06/2018	Création du document
1.0	10/02/2021	Mise à jour réglementation

Textes des phrases R-,H- et EUH :

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R12	Extrêmement inflammable
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

PSE BLANC STD

Déclaration Volontaire de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

Déclaration Volontaire de Sécurité

Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables